



## COMMUNIQUE

Paris, le 12 septembre 2022

### FACE A L'INFLATION, LE GOUVERNEMENT DOIT OUVRIR DES NEGOCIATIONS D'URGENCE !

Les gouvernements successifs du premier quinquennat Macron ont refusé systématiquement toute négociation sur l'amélioration de la rémunération des fonctionnaires. L'augmentation du point d'indice, l'amélioration des carrières et de la grille de la Fonction publique sont restés des sujets tabous.

Le résultat de cette politique est catastrophique d'une part, la smicardisation d'une grande partie des fonctionnaires, d'autre part le tassement de la grille qui remet en cause le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C.

Force est de constater qu'aujourd'hui, Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, poursuit malheureusement le même principe de refus systématique de négocier.

Le gouvernement a décidé unilatéralement d'augmenter la valeur du point d'indice de 3,5 % et de modifier la grille de la catégorie B. Il ne prévoit aucune négociation avec les organisations syndicales en vue d'augmenter le traitement des fonctionnaires !

FO ne peut que dénoncer avec force la poursuite de cette politique de refus systématique d'ouvrir de réelles négociations avec les organisations syndicales.

Ce choix politique est d'autant plus scandaleux que l'ensemble des salariés subit de plein fouet une inflation qui ne cesse d'augmenter.

Seule l'ouverture de réelles négociations permettrait de mettre en avant la réalité de la perte de pouvoir d'achat subie par les fonctionnaires, suite à l'effondrement de la valeur du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

En effet, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 août 2022, **l'inflation est de 40,4 %**.

Ce niveau est bien supérieur aux maigres augmentations de la valeur du point d'indice sur la même période.

Aujourd'hui, pour retrouver le pouvoir d'achat du point d'indice du 1<sup>er</sup> janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 22,9 %

C'est dire à quel point la dernière augmentation du point d'indice, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, n'a absolument pas permis de compenser le décrochage de la valeur du point par rapport à l'augmentation des prix.

FO n'aura de cesse d'exiger de véritables négociations pour augmenter le traitement des fonctionnaires.

Lors de ces négociations, FO mettra en avant ses revendications :

- Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000,
- Un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % du SMIC pour la catégorie B et 160 % du SMIC pour la catégorie A.
- Une amplitude indiciaire de coefficient 6 entre le bas de la grille et le haut de la grille
- L'intégration de la moyenne des primes dans le traitement.